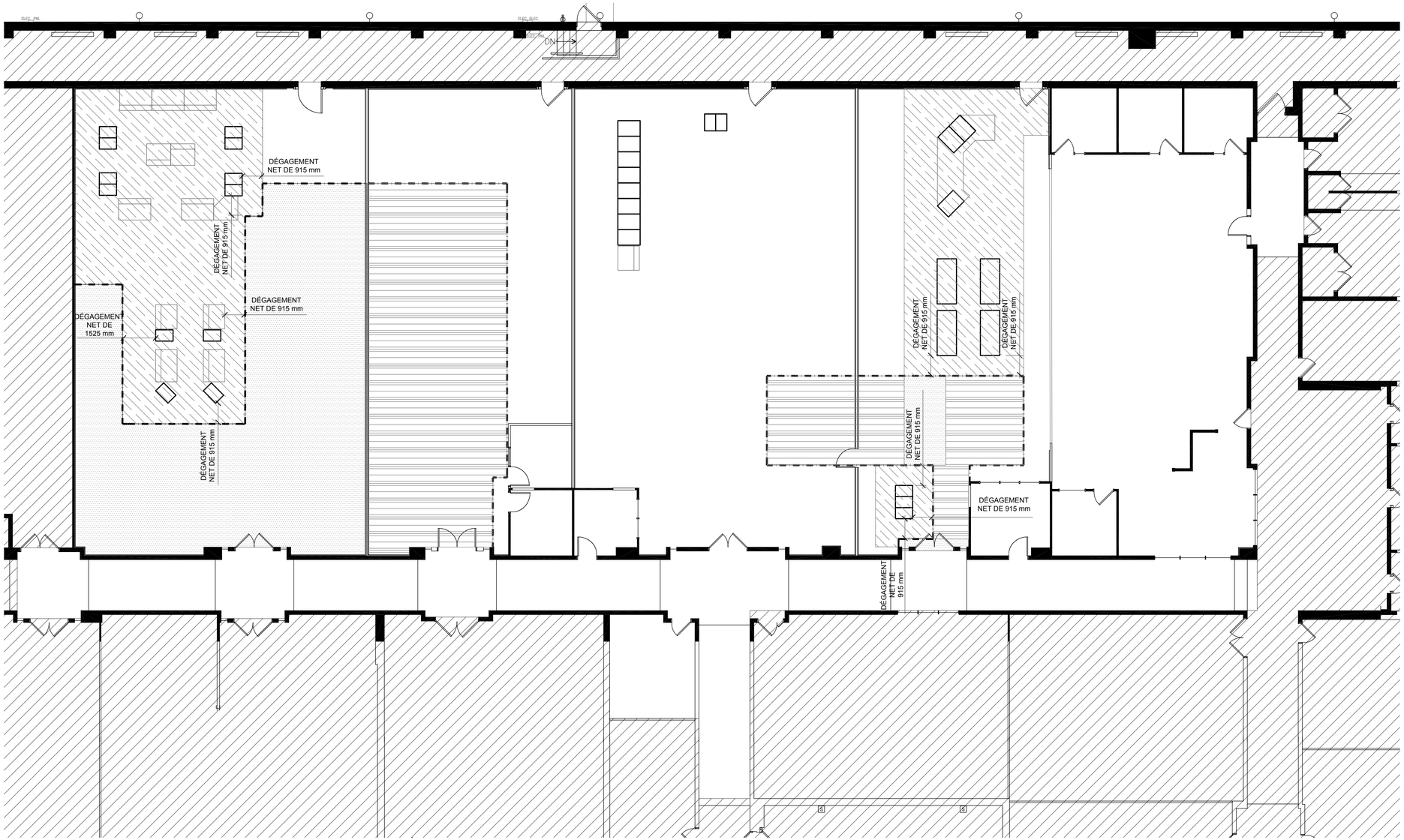

Légende – Mise en phases - Plan B

Symbole de la phase 2 du projet.

Protéger la zone de construction et celle occupée par les locataires tel qu'indiqué. Une protection de la sorte est requise le long des principaux corridors, autour des équipements à conserver tel d'indiqué sur le plan. Type de protection varie. Portée et emplacement des installations de protection, devant être confirmés sur place et ce, par la personne chargée de gérer le projet. S'assurer de laisser suffisamment d'espace aux occupants pour qu'ils puissent se rendre dans les parties pertinentes ou résultantes du bâtiment. S'assurer de ne pas laisser d'appareils ni de matériaux de construction qui pourraient constituer un danger de trébuchement ou tout autre danger pour les occupants du bâtiment. Une fois les travaux terminés, l'Entrepreneur se devra enlever les matériaux de protection. Ne pas perforer ni endommager les cloisons existantes ainsi que le plafond, les finis et les autres pièces composantes à conserver; s'assurer aussi de ne pas endommager les espaces adjacents.

Symbole illustrant les activités de la phase 1 et de la phase 2 du projet.

Symbole hors Contrat de la phase 1 et de la phase 2 du projet. La zone sera occupée et opérationelle durant la construction. Les travaux à être complété dans ces zones doivent être organisé avec le Client auparavant, durant la phase 1 ou la phase 2.

Légende – Palissades temporaires - Plan B

Se servir de polyéthylène de 6 mills d'épaisseur au moins et de ruban de construction assorti et le long de tous les joints pour protéger la zone de construction et (ou) d'appareillage et celle occupée par les locataires. S'assurer de ne pas laisser d'appareils ni de matériaux de construction qui pourraient constituer un danger de trébuchement ou tout autre danger pour les occupants du bâtiment. Une fois les travaux terminés, l'Entrepreneur se devra d'enlever les feuillards en polyéthylène. Ne pas perforer ni endommager les cloisons existantes ainsi que le plafond, les finis et les autres pièces composantes à conserver; s'assurer aussi de ne pas endommager les espaces adjacents. L'Entrepreneur sera tenu responsable de l'endommagement des espaces adjacents.

Corridors principaux
Depuis l'intérieur de chacun des principaux corridors, s'assurer de laisser suffisamment d'espace de circulation aux occupants pour qu'ils puissent se rendre dans les parties pertinentes ou résultantes du bâtiment.

Appareillage
L'on se devra de conserver l'appareillage présenté ci-dessus. S'assurer de laisser un dégagement net de 915 mm entre l'appareillage et le polyéthylène. S'assurer d'aménager tous les joints avec du ruban assorti et d'imperméabiliser convenablement les rebords supérieur et inférieur du polyéthylène. S'assurer de garder la poussière et les débris de construction en dehors des espaces ou locaux protégés.

5
1 | 11

Monter des palissades temporaires, comme suit. La cloison devra être constituée de montants en métal de 65 mm et à 410 mm d'entre axes, le calibre du métal étant de 0,45 mm; monter du gypse de 13 mm contre une façade seulement, soit la façade à l'extérieur des locaux; prolonger le colombage et le gypse jusqu'au niveau de la sous-face du plafond à barres suspendues en té, soit à une hauteur d'environ 3 016 mm au-dessus du plancher fini.

Notes des Palissades temporaires - Plan B

1. Fournir de la ventilation adéquate (alimentation et retour d'air) à l'intérieur des endroits protégés par du polyéthylène de 6 mills d'épaisseur. Certaines tuiles perforés du système de plancher surélevé devront être relocalisé au besoin autour des unités de serveurs.

Publics Works and Government Services Canada / Travaux publics et services gouvernementaux Canada

Canada

LWG ARCHITECTURAL INTERIORS
211-2141, prom. Thurston
Ottawa (Ontario)
K1G 6C9
info@LWG-ai.com
TÉL. : 613-739-3699
TÉLÉCOP. : 613-739-3965
LWG-ai.com

Ce dessin appartient à la personne chargée de la conception et tous les droits lui sont réservés. Il est interdit de reproduire ce dessin sans le consentement antérieur de la personne chargée de la conception et toutes les copies dudit dessin devront porter la signature de cette personne. Ne pas se servir du présent dessin à des fins de construction, tant et aussi longtemps qu'il ne sera pas signé par la personne susmentionnée. Le présent Entrepreneur se devra de vérifier toutes les dimensions et données présentées ici-même, tenir compte des conditions du chantier et faire état de toute contradiction à la personne chargée de la conception. Ne pas se servir du présent dessin pour prélever des mesures à l'échelle.

Plan clé

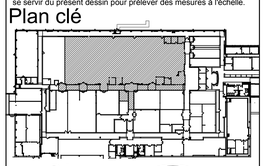

N

Le nord du projet

ARIDO Association of Registered Interior Designers of Ontario

L'entrepreneur devra vérifier toutes les dimensions et conditions sur place et faire immédiatement part à l'ingénieur de toute contradiction.

révisions	description	date
BW	Emis pour soumission	13.12.09
BW	Document final, à faire réviser par le client	13.06.19
BW	Document à 99 %, à faire réviser par le client	13.04.03
BW	Document à 66 %, à faire réviser par le client	13.03.13

A detail no. / n° du detail
B location drawing no. / sur dessin n°
C drawing no. / dessin n°

project / projet

Aménagement des Ops, à Leitrim

drawing / dessin

Mise en phases du projet et palissades temporaires Plan B

Échelle 1:100

Designed By / Conçu par	CSD	
Date	2013-01-09	(aaaa/mm/jj)
Drawn By / Dessiné par	CSD	
Date	2013-03-06	(aaaa/mm/jj)
Reviewed By / Examiné par	BW	
Date	2013-12-09	(aaaa/mm/jj)
Approved By / Approuvé par	-	
Date	-	(aaaa/mm/jj)
Tender / Soumission	-	
Project Manager / Administrateur de projets	-	

PWGSC Project no. / N° du projet TPSGC: R.050134.002

Drawing no. / N° du dessin: ID01B

PWGSC A1 (841x594)

0 10 20mm 40 60 80 100 120 140 160 180 200mm